

Obligation alimentaire

OBJECTIFS

- Connaître les vocations alimentaires
- Comprendre les principes d'évaluation des aliments
- Maîtriser la procédure devant le juge aux affaires familiales (JAF) et les voies de recouvrement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques, commentaires jurisprudentiels et méthodologiques
- Étude de cas pratiques soumis par les stagiaires
- Confrontation des pratiques professionnelles

PUBLIC

- Agents des services d'aide sociale,
- Travailleurs sociaux,
- Agents hospitaliers et des établissements médico-sociaux

DATES :

PARIS > 14-15-16 MAI 2012

MONTPELLIER > 11-12-13 SEPTEMBRE 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

PROGRAMME

Fondements des obligations alimentaires

- Obligations alimentaires et solidarités familiales
- Principe de subsidiarité et récupération de l'aide sociale
- Situation dérogatoire des personnes handicapées (L.11/02/05)

Détermination des vocations alimentaires

- Obligations fondées sur les liens de parenté
- Obligations fondées sur les liens d'alliance
- Situation des couples de concubins et des partenaires d'un PACS

Répartition des compétences

- Rôle du président du conseil général (PCG)
- Compétence exclusive du juge aux affaires familiales et ses conséquences
- Légalité des états exécutoires émis par l'administration

Détermination du montant de la participation alimentaire

- Ressources et charges du créancier alimentaire
- Capacité contributive des débiteurs alimentaires et barèmes administratifs
- Motivation des rejets d'aide sociale

Régime juridique de l'obligation alimentaire

- Absence de solidarité des obligés
- Présomption "aliments ne s'arrangent pas" et preuve contraire
- Procédure de saisine du juge aux affaires familiales : requête, saisine conservatoire, indexation

Actions ouvertes aux établissements sanitaires et/ou médico-sociaux

- Actions directes contre tous les tiers débiteurs
- Absence d'action ouverte aux établissements privés

Actions ouvertes aux présidents de conseils généraux

- Action subrogatoire devant le juge aux affaires familiales
- Recours contre bénéficiaire revenu à meilleure fortune
- Recours sur succession
- Recours contre donataires
- Recours contre légataires
- Recours contre les tiers

Recouvrement international des obligations alimentaires